



GUIDE DE LA MISSION MÉDIATEUR CULTUREL



SOMMAIRE

4

I - LA MISSION MÉDIATEUR CULTUREL

1. Les enjeux de la mission
2. L'organisation de la mission
3. Le rôle du médiateur culturel
4. Les compétences nécessaires au métier de médiateur culturel
5. Une mission sur trois ans

12

II - MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION

1. Arriver dans un nouveau lycée
 - L'accueil d'un médiateur culturel dans son lycée
 - La mise en relation du médiateur avec l'ensemble des acteurs
2. Faire émerger une dynamique culturelle dans l'établissement
 - La nécessité d'organiser un comité de pilotage
 - Contribuer au dynamisme pédagogique et aux projets de vie lycéenne
 - Accompagner les projets et transmettre des outils et des savoir-faire
 - Valoriser les projets
 - Créer du lien avec son territoire

24

III - FICHES PRATIQUES

PRÉAMBULE

En participant au développement personnel et citoyen, à l'épanouissement des jeunes, la culture représente un facteur important dans la réussite scolaire.

Une récente étude réalisée par Opinionway (fév. 2016)¹ sur les jeunes et la culture révèle que la culture tient une place importante dans la vie de plus de 8 jeunes sur 10 (82 %). Plus largement, presque tous les jeunes s'accordent à dire que « *la culture est indispensable à notre société* » (93 %) et qu'« *elle favorise la tolérance* » (86 %).

Selon eux, le « *principal contributeur à la culture après la famille est l'école* » (respectivement 75 % et 69 % de citations).

Au sein de l'institution scolaire, l'éducation artistique et culturelle, contribue au renouvellement des méthodes pédagogiques et à la réussite des élèves. Priorité nationale, la loi du 8 juillet 2013 en a consacré les principes à partir d'un référentiel qui prévoit la rencontre avec des œuvres, avec des artistes et la pratique artistique.

Envisagée comme processus de transmission et facilitateur de projets, la mission médiateur culturel vise à donner des moyens humains aux établissements scolaires pour développer l'éducation artistique et culturelle en lien avec leur territoire. Au cœur de la réflexion de l'établissement scolaire sur l'action artistique et culturelle, elle favorise la réalisation de projets par l'ensemble de la communauté éducative, participant ainsi à l'éveil des sensibilités, l'ouverture sur le monde et donc la réussite éducative des élèves.

¹www.opinion-way.com/pdf/opinionway_-_agefa-pme_-_les_jeunes_et_la_culture_-_fevrier_2016_version_de_diffusion.pdf

Coordonnée par Arcadi, établissement public régional, la mission médiateur culturel a été mise en œuvre en 2011, et n'a cessé d'évoluer et de s'adapter à son environnement et aux besoins recensés sur le terrain.

Ce guide pose le cadre pour mieux cerner les enjeux de la mission : renforcer et favoriser les synergies entre les acteurs, accompagner le développement et l'évaluation des actions en lycée, transférer son savoir-faire.

Ce guide est un outil destiné tant aux professionnels en charge de cette activité qu'aux institutionnels ou aux partenaires de terrain qui souhaitent avoir une meilleure connaissance des différents modes opératoires de la mission médiateur culturel.



1

LA MISSION
MÉDIATEUR
CULTUREL

La mission médiateur culturel initiée par la Région Île-de-France

est mise en œuvre et coordonnée par par Arcadi Île-de-France, établissement public régional, qui agit pour le développement culturel et artistique en Île-de-France autour de trois objectifs : l'accompagnement des équipes artistiques, la contribution à la réflexion et à la recherche dans le secteur culturel et la sensibilisation des publics.

Arcadi Île-de-France accompagne sur la durée les équipes artistiques dans le développement de leur projet et de leur structure, en mobilisant différents moyens d'intervention en fonction de leurs besoins.

L'établissement encourage la recherche artistique, les démarches innovantes, la mutualisation et les nouvelles pratiques propres au secteur culturel, et contribue à la réflexion sur les thématiques qui le traversent. Enfin, il organise NémO, Biennale internationale des arts numériques et coordonne le dispositif Passeurs d'images. Ces différentes missions ont pour vocation d'enrichir le travail des médiateurs culturels et s'inscrivent dans un objectif de coopération territoriale et interprofessionnelle.

1. ENJEUX DE LA MISSION MÉDIATEUR CULTUREL

La mission médiateur a pour but de favoriser l'émancipation des élèves, le développement de leur jugement, de leur citoyenneté et contribuer ainsi à un enjeu démocratique de construction de parcours. Elle a également pour but de soutenir et d'accompagner les dynamiques de projets culturels et artistiques des établissements scolaires.

LES OBJECTIFS QUI EN DÉCOULENT SONT DONC :

- **Accompagner la direction et les équipes éducatives dans la mise en œuvre de la politique culturelle de l'établissement.** Inscrire la mission médiateur culturel dans le projet de l'établissement permet le renforcement et le développement de projets en cohérence avec les directives et les enjeux portés par le lycée.
- **Contribuer au dynamisme pédagogique et aux projets de vie lycéenne** en accompagnant, développant et impulsant des projets artistiques et culturels avec les enseignants et les lycéens tout au long de l'année.
- **Transmettre des outils et des savoir-faire aux équipes éducatives** en créant des partenariats pérennes avec les acteurs de territoires et en garantissant un accompagnement à distance à la fin des années d'intervention.
- **Fluidifier la relation des établissements avec leur environnement culturel de proximité** en créant du lien avec les artistes, compagnies, structures culturelles du territoire et permettre ainsi de faire vivre la culture dans et en dehors des lycées et universités d'Île-de-France.

2. L'ORGANISATION DE LA MISSION MÉDIATEUR CULTUREL

L'organisation de la mission se fait en étroite collaboration avec les services régionaux et les trois délégations académiques à l'action culturelle. Sa bonne réalisation repose sur l'engagement du lycée / de l'université dans l'accueil du médiateur culturel.

Le médiateur culturel

En lycée, le médiateur culturel est amené à intervenir dans trois établissements qui peuvent être plus ou moins proches les uns

des autres. C'est par sa présence effective dans les établissements et par sa fine connaissance des acteurs du territoire qu'il installe durablement des effets positifs.

Il organise donc son temps de travail entre des temps de présence dans ses établissements (définis avec les équipes de ces établissements), des temps d'échanges avec les structures et partenaires à l'extérieur de ces établissements, des temps de travail collectif avec ses collègues médiateurs et l'équipe de coordination de la mission (1 journée tous les 15 jours en moyenne), des temps de gestion administrative, ou encore des temps avec le reste de l'équipe d'Arcadi Île-de-France.

Pour permettre cette organisation du travail spécifique, une convention entre l'établissement et Arcadi est signée afin de poser les rôles de chacune des parties.

Les engagements d'Arcadi :

Le médiateur culturel est placé sous l'autorité hiérarchique d'Arcadi qui demeure son employeur.

Arcadi recrute, salarie et organise la mobilité du médiateur culturel au sein des lycées auxquels il est rattaché.

L'encadrement du médiateur culturel est assuré par Arcadi.

Pour ce faire, Arcadi organise régulièrement des réunions de travail collectif rassemblant l'ensemble des médiateurs. Celles-ci se déroulent prioritairement le mercredi et pendant les périodes de vacances scolaires. Ces réunions sont obligatoires et permettent notamment à l'équipe d'analyser ses pratiques et de se former. L'équipe de coordination d'Arcadi peut également accompagner les médiateurs sur le terrain, participer à des temps de restitution de projets ou participer à des réunions au lycée en lien avec la mission.

Les engagements du lycée :

L'établissement s'engage à inscrire l'intervention du médiateur culturel **au cœur d'une démarche concertée, élaborée et validée** avec la direction de l'établissement ainsi qu'à mettre en œuvre les moyens nécessaires à sa bonne intégration dans l'établissement et à l'exécution de sa mission.

L'efficacité de la mission des médiateurs culturels est en effet étroitement liée à la place qui lui sera accordée au sein de l'établissement.

3. LE RÔLE DU MÉDIATEUR CULTUREL

Le médiateur culturel est une ressource à part entière : il est un moyen humain supplémentaire dans l'établissement qui, en diversifiant les pratiques et en apportant de nouvelles méthodologies de travail, facilite l'éclosion de projets, leur enrichissement, leur renouvellement ainsi que leur pérennisation.

Le rôle du médiateur culturel consiste à tisser des liens avec l'ensemble des acteurs de son périmètre d'intervention afin d'initier, soutenir, accompagner et renforcer la conduite de projets artistiques et culturels dans les établissements.

En s'appuyant sur l'ensemble des outils et dispositifs développés par la Région Île-de-France, les services de l'état et collectivités territoriales et les structures culturelles, il contribue à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle au sein des lycées/universités (circulaire du ministère de l'Éducation nationale du 9 mai 2013), au développement des pratiques artistiques et culturelles des lycéens et à la diffusion des offres éducatives, artistiques et culturelles proposées en Région Île-de-France.

Grâce à sa fine connaissance du réseau, il permet à chaque acteur de tirer profit de sa présence dans le lycée et sur le territoire.

4. LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES AU MÉTIER DE MÉDIATEUR CULTUREL

La mise en place de projets artistiques et culturels dans les établissements mobilise une large palette de compétences, centrées autour de l'ingénierie de projets.

Le médiateur doit en effet :

- contribuer à identifier les ressources culturelles pertinentes sur le territoire,
- connaître les contextes pédagogiques des équipes éducatives,

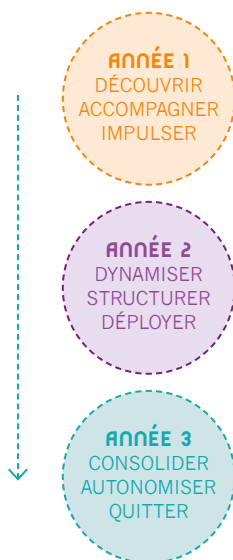
- savoir dialoguer avec les équipes pour identifier les besoins et demandes,
- avoir une connaissance technique et théorique des arts et une appétence pour les pratiques artistiques variées
- impulser des orientations,
- rechercher des ressources (humaines, artistiques, matérielles, financières...),
- accompagner et veiller au bon déroulement des différentes phases du projet,
- assurer la visibilité du projet, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.

Le médiateur culturel doit en outre connaître l'ensemble des dispositifs d'éducation artistique et culturelle existants, les appels à projets, les partenariats proposés et les aides ciblées émanant en particulier de la Région Île-de-France, des autres collectivités, des rectorats, de la Drac Île-de-France, des structures culturelles et d'Arcadi Île-de-France. Ainsi, il peut orienter efficacement les porteurs de projet dans leur demande et les aider à s'emparer des offres mises à leur disposition.

Il est un interlocuteur précieux auprès des institutions et structures portant des dispositifs d'éducation artistique et culturelle à destination des publics scolaires. Grâce à son travail de terrain et ses relations directes avec les enseignants et les lycéens, il peut en effet formuler des retours permettant d'évaluer l'adéquation entre ces dispositifs et leurs bénéficiaires, ou encore témoigner de leurs effets.

5. UNE MISSION SUR TROIS ANS

La présentation ci-dessous permet de comprendre le travail mené durant trois ans par le médiateur culturel. Il s'agit d'organiser stratégiquement une implantation progressive de ses actions pour atteindre les objectifs fixés avant de quitter les établissements à la fin de la mission.



OBJECTIFS

ANNÉE 1

- ◆ **DIAGNOSTIC PARTAGÉ AVEC LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT** et ses équipes afin d'établir une feuille de route
- ◆ **IDENTIFICATION DES FREINS ET DES LEVIERS** qui permettront d'enrichir la dimension culturelle du projet d'établissement

ANNÉE 2

- ◆ **IMPULSER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE** au sein du lycée
- ◆ **FÉDÉRER UN RÉSEAU** de professeurs et de lycéens engagés et moteurs
- ◆ **CRÉER DES PARTENARIATS** avec les structures culturelles du territoire
- ◆ **POURSUIVRE LES ACTIONS** du comité de pilotage

ANNÉE 3

- ◆ **ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT** d'une offre culturelle cohérente
- ◆ **FAVORISER L'AUTONOMISATION** des équipes éducatives et des élèves
- ◆ **PÉRENNISER** les actions et les partenariats
- ◆ **POURSUIVRE LES ACTIONS** du comité de pilotage et proposer des pistes d'évolution
- ◆ **CHANGER D'ÉTABLISSEMENT**

MISE EN ŒUVRE

- ◆ **ORGANISER TROIS COMITÉS DE PILOTAGE** pendant l'année
- ◆ **TISSER DES LIENS** avec les acteurs du territoire
- ◆ **DÉVELOPPER LES ACTIONS ET PROJETS ARTISTIQUES** déjà en cours
- ◆ **ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES ÉMERGENTES**
- ◆ **IMPULSER ET ACCOMPAGNER LA CONCEPTION DE PROJETS** se déroulant en année 2
- ◆ **ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT** à distance des anciens lycées

- ◆ **FAVORISER L'ÉMERGENCE** de projets transversaux et interdisciplinaires
- ◆ **IMPULSER ET ACCOMPAGNER DE NOUVEAUX PROJETS** sur les temps de vie pédagogique et lycéenne
- ◆ **CONSOLIDER LES LIENS** avec les acteurs du territoire
- ◆ **INCITER À METTRE EN PLACE** des « équipes projet » au sein des établissements

- ◆ **PÉRENNISER LES PARTENARIATS** entre les structures culturelles et le lycée
- ◆ **CIBLER DES « HÉRITIERS »** au sein du lycée
- ◆ **PÉRENNISER** les actions et les partenariats
- ◆ **PARTAGER ET TRANSMETTRE** ses connaissances au travers d'ateliers, kit outils, guide...
- ◆ **FAIRE UN BILAN DES TROIS ANNÉES ÉCOULÉES** et proposer des recommandations pour inscrire les actions dans la durée
- ◆ **VALORISER LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES ÉLÈVES** lors d'un festival régional des pratiques amateurs des lycéens



2

MISE EN ŒUVRE
DE LA MISSION

L'intégration des médiateurs culturels et la mise en œuvre de leur mission dans les établissements repose sur deux étapes clés.

1. Arriver dans un nouveau lycée

- L'accueil d'un médiateur culturel dans son lycée ;
- La mise en relation du médiateur avec l'ensemble des acteurs.

2. Faire émerger une dynamique culturelle dans l'établissement

- Organiser un comité de pilotage ;
- Contribuer au dynamisme pédagogique et aux projets de vie lycéenne ;
- Accompagner les projets et transmettre des outils et des savoir-faire ;
- Valoriser les projets ;
- Créer du lien avec le territoire ;
- Analyser l'impact de la mission de médiateur culturel.

Chaque étape est déclinée en sous-étapes, elles-mêmes décrites et complétées par une fiche pratique que vous trouverez rassemblées à la fin de ce guide. Ces fiches devraient permettre à l'ensemble des parties prenantes d'avoir les outils nécessaires à la réalisation et la réussite de leurs actions.

1. ARRIVER DANS UN NOUVEAU LYCÉE

L'accueil d'un médiateur culturel dans son lycée

Le proviseur, de par sa compréhension des enjeux liés à la mise en place d'une dynamique artistique et culturelle au sein de l'établissement, joue un rôle essentiel dans l'intégration et la bonne réalisation des missions des médiateurs culturels.

Accueillir un médiateur culturel au sein du lycée doit permettre aux enseignants et aux élèves de poursuivre, développer et initier des projets culturels et artistiques. Cela nécessite de la part du proviseur la volonté d'impulser une nouvelle dynamique et une nouvelle façon d'appréhender et de concevoir le projet culturel de l'établissement.

Aussi, et afin d'atteindre ces objectifs, une bonne compréhension de ses missions et des besoins inhérents à la réussite de ses actions est indispensable pour permettre à l'ensemble de l'équipe éducative de profiter de la présence d'un médiateur culturel dans le lycée.

Enfin, la mise à disposition de bonnes conditions de travail est indispensable au déploiement des missions des médiateurs culturels.

La fiche pratique N° 1 « L'accueil d'un médiateur culturel dans son lycée » détaille les moyens à mettre à disposition du médiateur ainsi que des pistes de travail collaboratif. Ces éléments proviennent de remontées de terrain, de l'expérience des médiateurs et d'échanges avec les proviseurs, enseignants qui ont bénéficié de ce programme dans leur établissement durant cinq années.

Il vous appartient par la suite d'inventer avec le médiateur d'autres modalités qui pourraient rendre encore plus efficient le travail mis en œuvre au sein de l'établissement.

La mise en relation du médiateur avec l'ensemble des acteurs

L'un des premiers enjeux pour un médiateur culturel nouvellement arrivé au sein d'un établissement est de se faire connaître et identifier de tous.

Certains acteurs ont un rôle clé dans la dynamique culturelle de l'établissement :

Le proviseur : chef de l'établissement, il a donc une parfaite connaissance des équipes et du projet de l'établissement. C'est lui qui impulse et facilite la mise en œuvre de la mission et il considère le médiateur comme un membre à part entière de son équipe.

Le référent culture : professeur nommé par le chef d'établissement sur la base du volontariat. Il a pour mission de contribuer à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves en :

- participant à l'élaboration du volet culturel du projet d'établissement ;
- informant la communauté éducative de l'offre culturelle de proximité ;
- veillant au développement et à la mise en œuvre de projets culturels dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- facilitant les partenariats avec les acteurs culturels du territoire ;
- valorisant les actions pédagogiques sur le site internet de l'établissement.

Le CPE (Conseiller principal d'éducation) qui a pour principales missions de :

- sensibiliser les élèves sur le rôle des instances de représentation (Maison des lycéens, Conseil de vie lycéenne [CVL], conseil d'administration de l'établissement) ;
- organiser les élections des élèves ;
- accompagner et former les élèves délégués ;
- favoriser le lien et la transmission des informations avec le CVL ;
- entretenir des liens privilégiés avec les élus du CVL.

Les enseignants «relais» qui, avec l'aide du référent culture, pourront reprendre l'héritage laissé par les médiateurs. (Cf. *fiche pratique N° 7 « Transmettre des savoirs-faire aux équipes éducatives »*).

Le professeur documentaliste : dans le cadre du volet culturel du projet d'établissement, le professeur documentaliste est chargé de mettre en œuvre des projets facilitant l'ouverture culturelle de l'établissement et de favoriser l'information sur l'offre culturelle du territoire.

Les lycéens participant aux instances de vie lycéenne : les lycéens investis dans la Maison des lycéens ou dans le CVL sont des élèves engagés et désireux de porter des projets rayonnant sur le lycée. Ce sont donc des relais stratégiques en direction de l'ensemble de leurs pairs.

2. FAIRE ÉMERGER UNE DYNAMIQUE CULTURELLE DANS L'ÉTABLISSEMENT

Définir un projet culturel global, le faire vivre en créant une dynamique, suppose une action collective et concertée, impulsée et soutenue par le chef d'établissement. Cela nécessite de mettre en œuvre une méthodologie de travail collaborative pour partager un diagnostic, des enjeux, des objectifs et des moyens. L'instauration d'un comité de pilotage répond à ces objectifs.

La nécessité d'organiser un comité de pilotage

Avant son arrivée dans un nouvel établissement, le médiateur épaulé par sa direction, organise une première réunion d'information pour poser les bases relatives à la bonne conduite de son intervention. L'enjeu de cette réunion est de présenter la mission, son fonctionnement et les attendus de chaque partie ainsi que de partager un premier diagnostic des besoins et attentes du proviseur et de son équipe.

Cette première réunion fait partie d'une démarche plus complète visant à impliquer, dès son arrivée, l'ensemble des acteurs engagés dans les actions ou projets artistiques et culturels en lien avec les médiateurs. Nous appelons cette démarche la « feuille de route partagée ». (Cf. *fiche pratique N° 3 « La démarche de feuille de route partagée »*).

Il s'agit de mobiliser deux fois dans l'année, sous forme de comité de pilotage, une équipe projet composée si possible du proviseur, de son adjoint, du conseiller principal d'éducation/référent vie lycéenne, du référent culture, du professeur documentaliste, du gestionnaire.

Ces deux temps doivent permettre à l'ensemble des parties prenantes de s'impliquer dans une démarche collaborative pour développer les projets artistiques et culturels au regard du projet culturel de l'établissement.

Ces deux temps peuvent se répartir comme suit :

- janvier / février : 1^{er} comité de pilotage pour faire un point sur les actions en cours et réajuster si nécessaire les projets ;

- mai / juin : 2^e comité de pilotage pour faire un bilan partagé, ajuster les orientations si nécessaire et définir de nouvelles pistes d'action.

Cette démarche de travail permet de gagner en efficacité et garantit un meilleur suivi et une meilleure évaluation des actions et des projets.

La « démarche de feuille de route partagée », outil commun à l'ensemble des médiateurs, permet de structurer ces temps de travail tout en gardant une souplesse tant dans la forme que dans le fond des échanges.

Contribuer au dynamisme pédagogique et aux projets de vie lycéenne

CONTRIBUER AU DYNAMISME PÉDAGOGIQUE

Au sein des lycées, les médiateurs culturels sont en lien avec les enseignants de toutes les disciplines et de toutes les filières. Ils interviennent dans le montage d'actions ponctuelles ou de projets dans la durée en se plaçant à l'écoute des besoins et envies des équipes tout en étant force de proposition.

Ils aident les professeurs à s'emparer des dispositifs et initiatives mis en place par la Région Île-de-France, les autres collectivités, l'État, les structures culturelles, les équipes artistiques...

Par leur expertise, ils veillent également à inscrire les objectifs de l'éducation artistique et culturelle au cœur des actions qu'ils accompagnent.

Dans cette démarche, la collaboration avec le référent culture est une clé de réussite essentielle.

En effet, leur travail est complémentaire : le référent culture a, d'un côté, une bonne connaissance de l'établissement ainsi que des attentes et des besoins de l'équipe éducative, tandis que le médiateur peut faire le lien avec les structures culturelles, les artistes et répondre individuellement aux besoins de l'équipe éducative. Il a en outre une expertise artistique permettant une diversité de propositions ainsi qu'un regard professionnel sur celles-ci, la connaissance des modes de fonctionnement de tous les acteurs (artistes, collectivités, services des rectorats, Région...), et la maîtrise de tous les outils et dispositifs existants pour monter des projets. L'échange et le relais sur le suivi des projets sont donc largement facilités.

En articulation avec le référent culture, les médiateurs culturels nouent également des **relations avec les autres membres de la communauté éducative (équipe de direction, personnel de vie scolaire, personnel administratif et technique)** qui peuvent également être porteurs de projets.

Ainsi, en lien avec l'ensemble de la communauté éducative, ils favorisent l'émergence de projets interdisciplinaires ou transversaux. (Cf. *fiche pratique N° 4 « Favoriser l'émergence de projets interdisciplinaires et transversaux »*).

Ils font également interface avec l'extérieur du lycée en tissant des liens pérennes et en mettant tous les acteurs en synergie leur permettant ainsi d'impulser, d'accompagner, de développer des actions et des projets culturels qui rayonnent dans l'établissement.

CONTRIBUER AU DYNAMISME DES PROJETS DE VIE LYCÉENNE

La vie lycéenne est un levier déterminant pour l'engagement des jeunes, leur sensibilité, l'éveil de leur conscience citoyenne et leur réussite scolaire. Elle a pour vocation d'initier leur prise de responsabilité et d'encourager leur autonomie. Elle contribue à l'amélioration du climat scolaire.

Les médiateurs culturels, en étroite collaboration avec les personnels de vie scolaire et les instances Conseil de vie lycéenne et Maison des lycéens, s'attachent à dynamiser la vie lycéenne, en encourageant les pratiques artistiques et culturelles des jeunes au sein de leur établissement et en dehors.

Ils les incitent également à profiter des offres culturelles présentes sur leur territoire et contribuent ainsi à développer leur autonomie et leur accès à la culture, dans un esprit d'ouverture et d'émancipation personnelle et citoyenne. (Cf. *fiche pratique N°5 « Contribuer au dynamisme des projets de vie lycéenne »*).

Instances existantes :

La Maison des lycéens : association qui rassemble les élèves souhaitant s'engager dans des actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturel, artistique, sportif et humanitaire. Outil à disposition des lycéens, elle leur donne l'occasion de s'engager dans des projets, de faire l'apprentissage de leur autonomie et de prendre

des responsabilités importantes. Elle se substitue aux foyers socio-éducatifs qui pourraient encore exister. Le terme « maison des lycéens » est également très fréquemment utilisé pour désigner un espace mis à disposition dans l'établissement. Ces espaces sont différents selon les établissements. D'une salle de cours à un espace conséquent et aménagé (cafeteria, babyfoot, canapé, chaîne hifi...), il est possible de proposer et d'y organiser certaines activités, mais elles demeurent des lieux de détente et de repos pour les élèves qui ne doivent pas en être dépossédés.

Le Conseil de vie lycéenne : instance où les lycéens sont associés aux décisions de l'établissement. Des élèves, élus par leurs pairs tous les deux ans, les représentent au conseil d'administration. Ils peuvent ainsi y porter leurs propositions et avis. Sont membres du CVL, en plus des dix lycéens élus, cinq enseignants ou personnel d'éducation, trois personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service, deux représentants des parents d'élèves. Le chef d'établissement préside cette instance, les adultes ont un rôle consultatif

3. ACCOMPAGNER LES PROJETS ET TRANSMETTRE DES OUTILS ET DES SAVOIR-FAIRE

Accompagner les projets

Le médiateur culturel s'attache à faire naître des projets portés par les enseignants ou les élèves, en accompagnant la conception, le montage, la mise en œuvre et la valorisation. De par son expertise, il veille à insuffler au sein de ces projets les ingrédients qui nourrissent les objectifs de l'éducation artistique et culturelle.

Il veille tour à tour à faciliter, accompagner et inciter, mais jamais « faire à la place de ». Il s'agit de transmettre ses savoirs et savoir-faire dans un objectif d'autonomisation.

La durée d'un projet est variable, tant dans sa conception que dans sa réalisation. Le médiateur culturel est effectivement amené à accompagner des projets à l'année ainsi que des actions plus ponctuelles, en s'adaptant aux impératifs de calendrier liés au cahier des charges des dispositifs eux-mêmes et aux disponibilités des partenaires impliqués. Il se donne comme objectif privilégié

d'encourager des projets de qualité, propices à impulser une dynamique de moyen et long terme.

DIVERSITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les médiateurs peuvent intervenir à différents moments de la réalisation d'un projet. D'un simple conseil (spectacle, intervenant, lieu, financement...) à l'accompagnement d'un projet depuis sa conception jusqu'à sa valorisation en passant par la recherche de partenaires, de financement et le suivi de la bonne réalisation. C'est ce qui rend leur accompagnement si riche et si diversifié.

Transmettre des outils et des savoir-faire aux porteurs de projets

Pendant la période de présence des médiateurs culturels dans les lycées, transmettre des savoir-faire aux enseignants permet de multiplier les projets, de dynamiser la vie pédagogique. Après leur départ, cette transmission rend possible le maintien de la dynamique enclenchée et la pérennisation de certains projets.

Cette transmission repose sur le transfert de savoirs et savoir-faire des médiateurs culturels aux enseignants désireux de s'impliquer. C'est à la fois un processus continu tout au long de l'accompagnement, mais cela nécessite, notamment l'année du départ des médiateurs culturels, des temps de passation formalisés.

Ces temps de passation sont animés par les médiateurs culturels et ont été construits par la mission. Intitulés « le projet culturel de A à Z, réunion de transmission des outils et savoir-faire », ils comportent une boîte à outils qui est remise aux enseignants et figure également sur le site internet de la mission. (Cf. *fiche pratique N° 7 « Transmettre des savoir-faire aux équipes éducatives »*).

4. VALORISER LES PROJETS

La valorisation des projets réalisés par les lycéens, dans le cadre de la vie lycéenne comme de la vie pédagogique, est un élément essentiel de la réalisation.

Ces temps de restitution permettent en effet de :

- valoriser l'implication des acteurs du projet que sont les lycéens, enseignants, médiateur culturel ;
- informer l'ensemble de la communauté éducative de ce qui a lieu dans le lycée ;
- déclencher des idées et des envies chez les autres ;
- inciter les acteurs à poursuivre et développer les projets réalisés ;
- faire rayonner les projets et le lycée sur le territoire.

Lorsqu'il accompagne un projet, le médiateur culturel est attentif à ce que celui-ci soit ensuite valorisé au sein de l'établissement, chez les partenaires du projet et sur les supports de communication d'Arcadi dédiés à la mission. De par son expertise, il maîtrise les enjeux et les étapes de cette valorisation. (Cf. *fiche pratique N° 8 « Valoriser les projets »*).

5. CRÉER DU LIEN AVEC LE TERRITOIRE

Une action ancrée dans le territoire

Le médiateur culturel en lycée est un acteur de terrain. Chaque médiateur travaille sur un ou plusieurs territoires définis par le lieu d'implantation des établissements dans lesquels il intervient.

Sa mission consiste à ancrer le lycée comme véritable lieu de culture sur son territoire en développant des relations partenariales fortes avec l'ensemble des acteurs.

Du niveau micro, en travaillant avec les services municipaux, les structures culturelles et les associations proches de l'établissement, au niveau macro en entretenant les liens avec la région ou le département, le médiateur culturel opère un maillage territorial qui permet de développer une dynamique culturelle.

Des relations partenariales fortes

Le maillage territorial se structure à plusieurs niveaux.

Au cours de l'élaboration des projets, au sein des établissements, ses partenaires sont d'abord de proximité : structures culturelles locales, équipes artistiques, centres sociaux et associations, services culturels et jeunesse de la ville...

Cet ancrage dans le territoire proche est déterminant non seulement pour garantir la faisabilité du projet, mais aussi pour favoriser la pérennité du partenariat.

Par ailleurs, tout au long de sa mission, le médiateur culturel est amené à nouer et entretenir des liens privilégiés avec les instances, services, structures, collectivités ou réseaux assurant la mise en œuvre des politiques culturelles et éducatives sur les territoires :

- les structures et réseaux portant des dispositifs d'action artistique et culturelle soutenus par la Région Île-de-France ;
- les services de la Région Île-de-France (Direction de la culture et service des actions éducatives) ;
- les services du rectorat de l'académie dont dépend l'établissement scolaire : DAAC (Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle), DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale), DAVL (Délégation académique à la vie lycéenne) et PVS (Provisoire vie scolaire) ;
- les services des municipalités et/ou des conseils généraux (culture, jeunesse et sports...) ;
- les services d'Arcadi Île-de-France.

Les relations soutenues entre le médiateur culturel et son réseau de partenaires sont susceptibles d'impulser une dynamique nouvelle et de conduire à la réalisation de projets ambitieux, ancrés dans la durée. (Cf. *fiche pratique N° 9 « Créer du lien avec le territoire »*).

6. ANALYSER L'IMPACT DE LA MISSION DE MÉDIATEUR CULTUREL

Les effets produits par l'action du médiateur culturel dans un établissement dépendent de nombreux facteurs dont

la place accordée à sa mission par la direction de l'établissement, l'organisation du travail, l'implication des équipes éducatives, les espaces disponibles dans le lycée, les équipements culturels du territoire...

Chaque établissement est particulier et ces réalités impactent le travail du médiateur culturel qui adapte son action en conséquence.

La démarche de travail collaborative (cf. *fiche pratique N° 3 « La feuille de route partagée »*) que les médiateurs appliquent dans chaque établissement est l'un des outils permettant de suivre les effets de sa mission.

En outre, un rapport d'activité est rédigé chaque année et doit permettre d'analyser la diversité des actions et des projets soutenus par les médiateurs au sein de chacun de leur établissement. Pour ce faire, un certain nombre d'indicateurs ont été choisis pour faciliter ce travail. (Voir tableau ci-dessous).

<u>DONNÉES</u>	<u>INDICATEURS</u>
L'ENSEMBLE DES PROJETS ACCOMPAGNÉS	◆ Nombre de projets accompagnés
MAILLAGE TERRITORIAL, LIEN AVEC LE TERRITOIRE	◆ Nombre de partenaires par projets ◆ Nombre de projets avec un partenaire opérationnel de proximité (artiste, compagnie, structure, collectivité, institutionnel)
PÉRENNITÉ DES PARTENARIATS MIS EN PLACE	◆ Partenariat occasionnel ou récurrent avec les acteurs pré-cités
PROJETS TRANSDISCIPLINAIRES	◆ Projets portés ou non par au moins deux enseignants pour une même classe
PROJETS EN LIEN AVEC LES ENJEUX DU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL	◆ Projets contenant les trois piliers de l'EAC : pratique de spectateur, pratique artistique et réflexivité



3

FICHES
PRATIQUES



L'ACCUEIL D'UN MÉDIATEUR CULTUREL DANS SON LYCÉE

ENJEUX

Instaurer le travail collaboratif entre le médiateur culturel et l'établissement.

MOYENS

- **Un comité de pilotage pour partager des objectifs et des pistes d'action**

En amont de l'arrivée du médiateur au sein d'un établissement, un comité de pilotage est mis en œuvre. Celui-ci doit être initié par le proviseur et le médiateur. Ce comité de pilotage rassemble les principaux acteurs impliqués dans la vie artistique et culturelle de l'établissement que sont le proviseur, le référent culture, le référent vie lycéenne/CPE, le documentaliste, et si possible le gestionnaire. Se réunissant deux fois par an, il permet de placer le médiateur culturel au cœur d'une démarche concertée afin qu'il ajuste au mieux son intervention.

Un outil collaboratif, la feuille de route partagée, a été conçu par la mission, afin de faciliter et optimiser la réalisation des missions des médiateurs culturels. (Cf. *fiche pratique N° 3 « La démarche de feuille de route partagée »*).

- **La présentation du médiateur culturel aux équipes éducatives et aux lycéens**

La présentation du médiateur culturel et de ses missions auprès des équipes pédagogiques (participation à la réunion

.../



L'ACCUEIL D'UN MÉDIATEUR CULTUREL DANS SON LYCÉE

de pré-rentrée, invitations occasionnelles aux instances pédagogiques, association aux réflexions et actions en lien avec la culture, etc.) et auprès des lycéens (participation aux instances de vie lycéenne, communication favorisée avec les représentants des élèves, etc.) lui permettra de prendre sa place dans un esprit de collaboration et d'articulation des compétences.

S'il peut tour à tour initier, impulser, faciliter, accompagner ou coordonner, le médiateur culturel n'est toutefois jamais porteur ni responsable de projet. Il apporte des idées, des compétences, une expertise, et représente un appui humain et technique pour l'ensemble de la communauté éducative.

• **Les moyens matériels et techniques nécessaires à la bonne réalisation des missions du médiateur culturel**

- La mise à disposition d'un espace de travail clairement identifiable lui permettant d'accueillir des personnes en rendez-vous (enseignants, lycéens, structures culturelles, équipes artistiques) et d'avoir accès aux outils bureautiques (réseau internet, imprimantes, photocopieuses, espace numérique de travail, etc.). Le travail du médiateur nécessite qu'il circule régulièrement au sein d'espaces différents (salle des professeurs, Maison des lycéens, CDI...). Il est par ailleurs soumis à des contraintes inhérentes à son travail : implication dans trois lycées, nombreux déplacements, temps collectifs au siège d'Arcadi.
- L'accès aux outils de communication utilisés par l'ensemble de la communauté éducative (accès aux espaces d'affichage et aux outils d'information existants, adresses mails des enseignants, liste de diffusion globale...).
- L'intégration du médiateur dans les circuits d'information internes comme les lettres d'information, les plannings, l'invitation aux réunions pouvant le concerner, le dossier de rentrée...

LA MISE EN RELATION DU MÉDIATEUR CULTUREL AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS

ENJEUX

Permettre que la communauté éducative identifie le médiateur et comprenne ses missions.

MOYENS

- **Organiser une réunion en amont de la prise de fonction du médiateur dans le lycée** afin de présenter la mission et de partager un premier diagnostic des besoins. Sont conviés : le chef d'établissement et les membres de l'équipe éducative impliqués dans la démarche culturelle du projet d'établissement.
- **Permettre au médiateur de se présenter lors de la réunion de pré-rentrée des enseignants :**
En plus de l'insertion d'un document présentant le médiateur et ses missions dans le dossier remis aux enseignants, il est recommandé que le proviseur donne la parole au médiateur lors de cette réunion de pré-rentrée de façon à ce qu'il puisse être identifié par tous.
- **Mettre en place un comité de pilotage** composé dans l'idéal des membres impliqués dans la première réunion. Ce comité se réunira deux fois dans l'année pour établir la feuille de route partagée.
- **Introduire le médiateur dans les différentes instances de l'établissement.** La participation du médiateur aux

.../

LA MISE EN RELATION DU MÉDIATEUR CULTUREL AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS

réunions en lien avec les projets artistiques ou les initiatives (conseil d'administration, comité pédagogique, conseil de vie lycéenne...) lui permet de repérer les personnes ressources dans l'établissement.

- **Favoriser la visibilité du médiateur** en lui mettant à disposition un bureau dans un espace accessible et repérable par tous, en lui permettant d'afficher ses coordonnées et toute information utile.
- **Faciliter la communication du médiateur avec l'ensemble des acteurs de l'établissement** en lui donnant accès aux mails de l'équipe éducative et à l'intranet.

LA DÉMARCHE DE FEUILLE DE ROUTE PARTAGÉE

ENJEUX

Inscrire l'intervention du médiateur culturel au sein d'une démarche concertée, élaborée et validée avec la direction de l'établissement.

MOYENS

- **Constituer un comité de pilotage**
Le comité de pilotage est l'équipe qui s'inscrit dans la démarche de feuille de route partagée. Il est idéalement composé du proviseur, référent culture, CPE, documentaliste, gestionnaire et du médiateur culturel.
Il est invité à se réunir deux fois dans l'année.
- **Partager un état des lieux de l'action culturelle à l'arrivée du médiateur dans le lycée.** L'état des lieux s'appuiera sur une grille élaborée à cet effet. Il permettra de cibler les champs les plus à même d'influer sur la dynamique culturelle de l'établissement. Cet état des lieux permettra au comité de pilotage de partager des constats : synthèse des difficultés, synthèse des points forts, envies particulières, priorités.
- **Définir les orientations du travail du médiateur pour les 3 ans.** Le travail du médiateur consiste principalement à agir sur la dynamisation culturelle de la vie pédagogique et de la vie lycéenne et à créer du lien entre le lycée et son

.../

LA DÉMARCHE DE FEUILLE DE ROUTE PARTAGÉE

territoire. A partir de ces trois axes d'intervention et de l'état des lieux, le comité de pilotage proposera des orientations de travail permettant de répondre aux besoins spécifiques de l'établissement. Sur la base de ces orientations, des pistes d'action seront définies pour le médiateur.

- **Faire des points d'étape et réajuster** : le comité de pilotage se réunira deux fois par ans pour suivre les actions mises en œuvre et réajuster les orientations si besoin.
- **Réaliser un bilan et ouvrir des perspectives** : à l'issue des trois années d'intervention, un bilan des effets produits par la présence d'un médiateur sera réalisé avec le comité de pilotage. Ce bilan permettra d'analyser les réussites et les freins ainsi que de mettre en place les modalités de travail après le départ du médiateur.

FAVORISER L'ÉMERGENCE DE PROJETS TRANSVERSAUX ET INTERDISCIPLINAIRES

ENJEUX

- Mettre en place une pédagogie de projets transversale qui stimule le travail en équipe et le décloisonnement des démarches pédagogiques et des stratégies d'apprentissage
- Faire travailler ensemble les enseignants qui n'en ont pas l'habitude : projets inter-filières.
- Valoriser les filières professionnelles et technologiques.

MOYENS

- Partir de l'envie d'un ou plusieurs enseignants de monter un projet auquel pourraient se rattacher d'autres classes afin de créer un projet transversal.
- Faire connaître le projet porté par un enseignant aux autres enseignants de la même classe pour les inviter à y participer
- Inciter le proviseur à instaurer des temps et événements favorisant ces projets (semaine thématique, heures banalisées, etc.).
- Impliquer les professeurs dans les projets du CVL ainsi que sur les temps forts de la vie lycéenne.
- S'appuyer lorsque c'est possible sur des dispositifs qui incluent cette dimension transversale (résidence d'artiste en milieu scolaire, PÉAC...).

CONTRIBUER AU DYNAMISME DES PROJETS DE VIE LYCÉENNE

ENJEUX

- Encourager l'autonomie, l'engagement et la participation des lycéens.
- Développer leur sens critique, leur sensibilité et leur confiance en eux.

MOYENS

- **Avec les instances CVL et MDL**
 - Participer aux réunions de ces instances.
 - Identifier les référents VL et les CPE.
 - Repérer les élèves moteurs.
 - Avoir des propositions (concrètes et réalisables) à formuler pour les CVL hésitants.
 - Animer des temps de travail avec les élèves.
 - Travailler les dossiers de subvention avec eux et les rendre acteurs et responsables.
 - Diffuser les informations relatives aux dossiers de subvention et prodiguer des conseils en termes de méthodologie.
 - Inciter les élèves à être acteurs de l'ensemble des démarches.

- **En direct avec les autres élèves**
 - Passer dans les classes en début d'année pour se présenter.
 - S'appuyer sur les observations des professeurs.
 - Anticiper le départ des terminales et donc la passation à réaliser avec les autres élèves.
 - Profiter des projets pédagogiques pour prendre contact avec les élèves.
 - Rencontrer les élèves de l'internat : un terrain propice au développement de projets en direction de la vie lycéenne.
 - Travailler avec le personnel de vie scolaire.
 - Proposer au proviseur de banaliser une heure pour permettre de monter plus facilement des projets/clubs.
 - S'installer dans le foyer, se présenter, effectuer des permanences : être repéré.
 - Communiquer via les réseaux sociaux.

- **Exemples de type d'actions pour mobiliser les lycéens :**
 - Mettre en place une boîte à idées.
 - Monter des happenings culturels ou des impromptus dans la cour.
 - Monter une exposition dans la MDL.
 - Présenter les projets réalisés lors des journées portes ouvertes des lycées.

ACCOMPAGNER LES PROJETS

ENJEUX

- Encourager les enseignants et lycéens à réaliser des projets.
- Développer qualitativement et quantitativement ces projets.
- Favoriser la pérennisation de la dynamique de projets.

MOYENS

- Échanger, faire émerger les envies et les idées.
- Définir le projet et en trouver les partenaires adaptés.
- Aider à la rédaction du dossier.
- Aider à la construction budgétaire.
- Veiller au bon déroulement de chacune des étapes.
- Anticiper la valorisation, la restitution du projet dans le lycée et chez les partenaires.
- Inciter à la réalisation d'un bilan.
- Envisager la suite et l'enrichissement du projet ou le développement de nouvelles initiatives.

L'accompagnement des projets repose sur une méthodologie de projets dont les étapes clés sont présentées page suivante.

LES ÉTAPES DE RÉALISATION D'UN PROJET



TRANSMETTRE DES SAVOIR-FAIRE AUX ÉQUIPES ÉDUCATIVES

ENJEUX

- Favoriser l'émergence d'un plus grand nombre de projets dans l'établissement.
- Pérenniser la dynamique de projets et certains projets après le départ des médiateurs.

MOYENS

Organisation de temps de passation formalisés à destination de tout enseignant ou lycéen désireux de s'impliquer dans la réalisation de projets culturels. Ces temps de passation, appelés « le projet culturel de A à Z, réunion de transmission des outils et savoir-faire » ont été construits par la mission et s'appuient sur différents outils.

OUTILS

Composition du kit outil de la réunion de passation :

- Trame du déroulé de la réunion.
- Les cinq étapes clés du montage d'un projet.
- Comment monter un dossier de subvention ?
- Comment construire un budget ?
- Guide des dispositifs d'action artistique et culturelle.

Ces outils sont remis aux enseignants et sont également téléchargeables sur le site internet de la mission⁵.

⁵ www.mediateurcultureliledefrance.fr

VALORISER LES PROJETS

ENJEUX

- Valoriser l'implication des acteurs du projet : lycéens, enseignants, médiateur culturel.
- Informer l'ensemble de la communauté éducative de ce qui a lieu dans le lycée.
- Déclencher des idées et des envies chez les autres.
- Inciter les acteurs à poursuivre et à développer les projets réalisés.
- Faire rayonner les projets et le lycée sur le territoire.

MOYENS

- **Rappeler dès l'élaboration des projets la nécessité de les valoriser.**
- **Anticiper cette valorisation** pour obtenir les moyens nécessaires à sa mise en œuvre (besoin d'un appareil photo, d'une caméra, d'un budget pour imprimer en couleurs, d'une date pour présenter...).
- **Proposer des formes de restitution variées et adaptées** en fonction de la nature des projets et des moyens à disposition (prise de photos, enregistrement, rédaction, etc.).
- **Proposer les différents outils de valorisation existant** (voir ci-après) et des lieux de valorisation (dans le lycée, chez un partenaire, lors d'un événement spécifique).
- **Inciter à archiver et à centraliser les archives** en un lieu unique (CDI).

.../

OUTILS DE VALORISATION

- **Outils de valorisation internes à l'établissement :**
 - Journal du lycée, lorsqu'il existe : restitution écrite des élèves, photos, interviews d'enseignants...).
 - Site internet du lycée.
 - Lettre d'information en direction des enseignants.
 - Écran dans le hall.
 - Affichage.
 - Page Facebook du lycée.
- **Outils de valorisation externes à l'établissement pour communiquer à « plus grande échelle » :**
 - Site internet de la mission médiateur culturel.
 - Lettre d'information de la mission médiateur culturel.
 - Facebook des médiateurs, de la mission, des instances.
 - Lettre d'information Arcadi.
 - Site des DAAC.
 - Presse locale en envoyant un communiqué (prendre contact avec la ville pour demander les coordonnées des journalistes municipaux).

TYPES D'ÉVÉNEMENTS POSSIBLES

- **Événement ouvert à la communauté éducative exclusivement :** devant certaines classes préalablement choisies par l'enseignant qui envisage une suite ou un échange.
- **Événement ouvert à tout le lycée :** qu'il s'agisse de projets de vie lycéenne ou de projets de classes. Ex : semaine des arts et de la culture, spectacle de restitution de projets...

FORMES DE VALORISATION POSSIBLES

- Visuelle, adaptée aux projets ne donnant pas lieu à une restitution scénique : réalisation de panneaux d'exposition racontant le projet qui s'est déroulé. Installation pérenne ou provisoire dans un espace du lycée d'objets fabriqués durant un projet.
- Écrite, adaptée aux projets autour du livre : rédaction de chroniques/coups de cœur de livres sur les exemplaires en dépôt au CDI.
- Sonore : diffusion d'un module sonore réalisé dans le cadre d'un projet (sonnerie, émission radio...).
- Partenariale : restitution/présentation de réalisations à d'autres publics. Ex : studio 13/16, projets inter-lycées.

.../

CRÉER DU LIEN AVEC LE TERRITOIRE

ENJEUX

- Créer des relations partenariales fortes avec les acteurs culturels.
- Créer une synergie sur le territoire en faisant travailler ensemble les structures culturelles géographiquement proches.
- Faire profiter les élèves de l'offre artistique locale de proximité.

MOYENS

- **Identifier et rencontrer les structures culturelles** en début d'année pour découvrir leur programmation, leurs attentes et leur fonctionnement ainsi que pour leur présenter les orientations, attentes et espaces du lycée.
- **Rencontrer les services municipaux et/ou intercommunaux** pour présenter sa mission et connaître leurs orientations et moyens éventuels (bus, salles, matériel, financement, etc.).
- **Identifier les besoins et attentes des enseignants et lycéens.**
- **Cibler l'offre et la demande** : trouver les propositions culturelles adaptées aux attentes des enseignants en fonction de différents critères : filières, niveaux de classe, programmes.
- **Se rendre avec l'enseignant ou le référent culture dans la structure** pour découvrir l'offre artistique et pédagogique (spectacle, expo, atelier...).

- **Communiquer sur l'offre culturelle du territoire :**
 - Brochure de saison : à laisser à disposition dans des endroits stratégiques du lycée (bureau du médiateur, salle des profs, CDI...).
 - Lettre d'information à construire avec le référent culture pour annoncer les actualités des structures au fil de l'année.
 - Transmission des supports pédagogiques élaborés par les structures.

LISTES DES LYCÉES

TYPE	NOM	CP	VILLE
LP	NICOLAS-LOUIS-VAUQUELIN	75013	PARIS
LP	HECTOR-GUIMARD	75019	PARIS
LGT	EMILE-DUBOIS	75014	PARIS
LGT	RABELAIS	75018	PARIS
LGT	BERGSON	75019	PARIS
LP	CHAMP-DE-CLAYE (LE)	77410	CLAYE-SOUILLY
LP	JACQUES-PRÉVERT	77380	COMBS-LA-VILLE
LPO	MARE-CARRÉE (DE LA)	77550	MOISSY-CRAMAYEL
LPO	FRÉDÉRIC-JOLIOT-CURIE	77190	DAMMARIE-LES-LYS
LGT	PLAINE-DE-NEAUPHLE (LA)	78190	TRAPPES
LPO	SIMONE-WEIL	78700	CONFLANS-STE-HONORINE
LPO	PIERRES-VIVES (LES)	78420	CARRIÈRES-SUR-SEINE
LPO	VINCENT-VAN-GOGH	78410	AUBERGENVILLE
LP	NADAR	91210	DRAVEIL
LP	JEAN-MONNET	91260	JUVISY-SUR-ORGE
LP	ANDRÉ-MARIE-AMPÈRE	91390	MORSANG-SUR-ORGE
LGT	MARCEL-PAGNOL	91200	ATHIS-MONS
LP	ANATOLE-France	92700	COLOMBES
LP	TOURNELLE (LA)	92250	LA GARENNE-COLOMBES
LPO	CHARLES-PETIET	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE
LGT	AGORA (L')	92800	PUTEAUX
LP	ANDRÉ SABATIER ET ALFRED COSTE	93000	BOBIGNY
LP	ARISTIDE-BRIAND	93150	LE BLANC-MESNIL
LP	CONDORCET (PROFESSIONNEL)	93100	MONTREUIL
LGT	VOILLAUME	93600	AULNAY-SOUS-BOIS
LP	LOUISE-MICHEL	93800	ÉPINAY-SUR-SEINE
LP	ARMAND-GUILLAUMIN	94310	ORLY
LGT	GUILLAUME-APOLLINAIRE	94320	THIAIS
LPO	GUTENBERG	94000	CRÉTEIL
LGT	ROMAIN-ROLLAND	94200	IVRY-SUR-SEINE
LP	VIRGINIA-HENDERSON	95400	ARNOUVILLE
LPO	EUGÈNE-RONCERAY	95870	BEZONS
LGT	RENÉ-CASSIN	95500	GONÈSSE
LP	AUGUSTE-ESCOFFIER	95610	ÉRAGNY-SUR-OISE

MISSION MÉDIATEUR CULTUREL

www.mediateurcultureliledefrance.fr

www.arcadi.fr

CONTACTS

mediateurcultureliledefrance@arcadi.fr

01 55 79 00 00

ARCADI ÎLE-DE-FRANCE

51 rue du faubourg Saint-Denis

CS10106 / 75468 Paris Cédex 10

RÉALISATION : BETA PICTORIS



**GUIDE
DE LA
MISSION
MÉDIATEUR
CULTUREL**

